



## Avis d'Appel d'offres (AA0)

### Ministère de l'Enseignement Technique de la Formation Professionnelle et de l'Emploi METFPE

AAO n° 002/ METFPE /CAB/2024

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à la publication sur le site de l'ARMP de l'Avis Général de Passation des Marchés et le Plan de passation des Marchés Publics en date du 25 janvier 2024.
2. Le Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget exercice 2024, afin de financer l'acquisition de Fournitures diverses et de Craies/Ardoisines, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché l'acquisition de fournitures diverses et de craies/Ardoisines en deux (02) lots distincts. Les fournitures seront livrées sur les sites des huit (8) inspections régionales de l'Enseignement Technique et au magasin du Ministère dans un délai de 30 jours.
3. Le Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour l'acquisition de Fournitures diverses et de craies /Ardoisines pour les Examens de Sortie et Concours d'entrée 2024.

*Lot 1 : Acquisition de Fournitures diverses pour les Examens de Sortie et Concours d'entrée 2024.*

*Lot 2 : Acquisition de Craies/Ardoisines*

4. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini aux articles 23 et suivants du Code des marchés publics concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) du METFPE, tel : (+224) 621 28 34 36 et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres au bureau de la PRMP du METFPE du lundi au Vendredi de 9h00 à 17h 30 minutes.
6. Les exigences en matière de qualification sont :
  - Fournir une attestation de procuration écrite du signataire habilité,
  - Fournir deux (02) marchés similaires ou de même nature exécutés au cours des cinq (5) Dernières années.
  - Fournir un chiffre d'affaires moyen des trois (03) dernières années par lot comme suit :



Taouyah Rogbané Corniche Nord - Commune de Ratoma  
BP : 6278 Conakry République de Guinée  
Email : infos@metfp.gov.gn Tél : 611 25 99 99



- Lot 1 : 1 800 000 000 GNF
- Lot 2 : 1 000 000 000 GNF

-Fournir une attestation de capacité financière, démontrant la solvabilité des entreprises a  
Préfinancer le marché par lot comme suit :

- Lot1 : 360 000 000 GNF
- Lot2 : 250 000 000 GNF

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet à l'adresse auprès de la PRMP du METFPE à compter du **12 Février 2024** Contre un paiement non remboursable de **1000 000 francs guinéens** reparté comme suit :

- 50% au compte n°4111071 « Receveur Central du Trésor »

Code SWIFT : REPCGNGN

Code Banque : 001

Code Agence : 190

N° de Compte : 2011000136

Clé : 10

RIB : 0011902011000136-10

- 30% au compte de l'ARMP ouvert à la BCRG

Code SWIFT : REPCGNGN

Code Banque : 001

Code Agence : 190

N de Compte : 2011000407

Clé : 70

RIB : 0011902011000407-70

- 20% au compte du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation  
Professionnelle du Receveur Central du Trésor Public

Code SWIFT : REPCGNGN

Code Banque : 001

Code Agence : 190

N de Compte : 2011000148

Clé : 71

RIB : 0011902011000148-71

8. Les offres devront être rédigées en langue française et déposées en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies à l'adresse de la cellule de passation des marchés publics du Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi (METFPE) Conakry au plus tard le **12 Mars 2024 à 12 heures 00**. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.
9. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis et, le cas échéant, d'un observateur indépendant à l'adresse de la cellule de passation des marchés publics du Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi (METFPE) Conakry au plus tard le **12 Mars 2024 à 12 heures 00 minutes**.

10. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission par lot, d'un montant de :

- Lot 1 : 30 000 000 GNF
- Lot 2 : 15 000 000 GNF **et la durée de validité de ces garanties de soumission doivent être de 150 jours.**

11. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **120 jours** à compter de la date limite de soumission.

12. Les offres doivent comprendre une redevance de régulation de **0,60% du montant hors taxe du marché** à verser sur le compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de l'Arrêté conjoint A/2304/MEF/MB/SGG du 07 août 2020 portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la quote part des produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'appel d'offres, joint en annexe au présent Dossier d'Appel d'Offres.

Les offres doivent comprendre les frais d'immatriculation des marchés publics d'un montant équivalent à 0,3 % du montant HT du marché conformément aux dispositions de l'Arrêté A/2023/1252/MEF/CAB/SGG en Date du 05/04/2023 modifiant l'Arrêté A/2023/1057/MEF/CAB/SGG en date du 23/03/2023 portant Attributions et Organisation de la Direction Générale de Contrôle des Marchés Publics.

13. La législation régissant l'appel d'offres en République de Guinée est dictée par le Décret D/333/PRG/SGG du 17 décembre 2019 portant Code des Marchés Publics.

Conakry, le 09/02/2024

Le Ministre

  
  
Alpha Bacar BARRY